

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 10 décembre 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Martin Guevremont

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, la greffière, M^e Lucie Tousignant, le trésorier, M. Roger Robitaille et la chef de division Budget, taxation et assistante-trésorière, Mme Josée Normandeau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

181210-1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en interchangeant les points *Période de questions* et *Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'exercice financier 2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Adoption du budget - Augmentation des dépenses locales plus progressive que celles de l'agglomération - Charges locales vs charges d'agglomération - Demande de justification / Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville / Hausse du rôle d'évaluation, comparaison avec celui des autres villes de l'agglomération et perte de valeur du patrimoine de Saint-Bruno / Document sur la présentation budgétaire disponible aux citoyens lors de la séance;
- Procédure relative à l'adoption du budget de l'agglomération et impossibilité pour les villes d'agglomération de donner leurs orientations respectives;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Allocation d'un montant au budget pour la tenue de référendums sur les projets du centre sportif et de l'Îlot Natrel qui auront un impact majeur sur les finances municipales et ses contribuables / Utilisation des surplus, redistribution de ceux-ci aux contribuables et présentation d'un budget équilibré.

181210-1.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

À l'aide du document intitulé « Séance extraordinaire du conseil – Budget 2019 – 10 décembre 2018 », le maire Martin Murray présente les faits saillants du budget 2019 de la municipalité.

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 totalisant des revenus et dépenses de 68 580 000 \$.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de reporter l'adoption du budget 2019 afin qu'il soit revu en fonction du taux d'inflation de 2.2 % puisqu'actuellement les dépenses de fonctionnement à ce budget représentent une hausse de 5.17 %.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 20 h 48.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant